

« Les Peintres dans la Rue »



23 ans!

Le dimanche 1er juin 2014

REGLEMENT

Art. 1 : L'accueil des artistes et le marquage des supports se feront entre 9h et 10h à la **Salle des Arts (ancienne chapelle du Château)**. Il est rappelé que l'âge minimum pour participer est 16 ans. (Possibilité de s'inscrire dans la catégorie « Jeunes » moins de 16 ans).

Art. 2 : Les œuvres présentées devront être originales et exécutées à l'extérieur, d'après nature, sur le territoire de la commune de Lassay ou du canton, dans un lieu ouvert au public.

Art. 3 : L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail.

Art. 4 : Le sujet est libre mais devra avoir un rapport direct avec un site de Lassay (Châteaux, Vieilles rues, Roseraie, Jardin Médiéval, Boutiques, Fleurs, Couvent, Lavoirs etc...).

Art. 5 : Toutes les techniques sont autorisées. Chaque artiste fournit son matériel. Le matériel sera marqué au moment de l'inscription afin d'éviter toute tricherie.

Art. 6 : Tous les formats sont admis.

Art. 7 : Les artistes inscrits sont cordialement invités par l'Office de Tourisme de Lassay au buffet du midi.

Art. 8 : A 17h00, les œuvres devront être rapportées à la Salle des Arts non encadrées et non signées et seront exposées. Un jury récompensera les meilleures réalisations de la journée par catégorie. Il y aura **quatre catégories** :

- | | |
|----------------------|---|
| 1- HUILE - ACRYLIQUE | 2- AQUARELLE |
| 3- FUSAIN PASTEL | 4- ENCRE DE CHINE ET TECHNIQUES DIVERSES. |

L'artiste ne pourra présenter qu'une seule œuvre toutes catégories confondues. Les œuvres pourront être vendues.

Art. 9 : Les inscriptions sont à nous retourner **avant le 26 mai 2014**.

Art. 10 : Toutes les œuvres primées lors de cette journée devront être exposées : - d'une part, **du 05 au 27 juillet 2014 dans l'Espace des Arts de Lassay** ; exposition consacrée aux artistes ayant participé à la journée peinture : chaque artiste aura la possibilité d'exposer jusqu'à 5 œuvres dont celle réalisée à Lassay.

- d'autre part, **du samedi 20 septembre (Journées Européennes du Patrimoine) au dimanche 5 octobre 2014 à l'église de Saint-Pierre-sur-Erve.**
- Le peintre primé s'engage à encadrer son tableau, à laisser le tableau encadré dans la commune jusqu'au démarrage de l'exposition, à revenir chercher le tableau dans la commune après l'exposition

art. 11 : La participation à cette journée emporte l'acceptation pure et simple du présent règlement.



OFFICE DE
TOURISME

Le Horps-Lassay